



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.14
13 janvier 2023

Original: ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, du 30 janvier 2023 au 1^{er} février 2023

**EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LA FRANCE POUR
L'INSCRIPTION DU PARC NATUREL MARIN DE LA MARTINIQUE
SOUS LE PROTOCOLE SPAW**

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

ACRONYMES

AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
CaMPAM	Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CAR	Centre d'activités régionales
FPNA	Fundacion Parke Nacional Aruba
GT	Groupe de travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OFB	Office Français de la Biodiversité
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNMM	Parc naturel marin de la Martinique
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
SPAW	Espèces et Espaces spécialement protégés de la Caraïbe
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
ZEE	Zone économique exclusive

POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PROTOCOLE SPAW

GROUPE PRINCIPAL D'EXPERTS

Ana Maria Gonzalez Delgadillo, *Colombie, Ministère de l'environnement et du développement durable ;*

Lloyd Gardner, *Foundation for Development Planning, Inc*

INTRODUCTION

1. La proposition de la France pour l'inclusion du Parc Naturel Marin de la Martinique (PNMM) dans la liste des sites SPAW a été soumise au Secrétariat SPAW pour examen le 29 juillet 2022 (UNEP(DEPI)/CAR WG 43/INF 15). L'accusé de réception a été envoyé le 1^{er} août par le CAR-SPAW.
2. Sur la base des examens précédents, le CAR-SPAW procède comme suit pour évaluer les propositions :
 - i. Les experts du groupe de travail sur les aires protégées (GT AP) examinent la proposition ;
 - ii. Un rapport est établi, reprenant les points jugés défaillants ;
 - iii. Les remarques et commentaires des experts sont envoyés au pays pour obtenir des informations supplémentaires ;
 - iv. Les informations reçues sont communiquées aux experts pour un examen final ;
 - v. Le groupe d'experts formule des recommandations sur la proposition.
3. L'examen de cette proposition par les experts du GT AP a été évoqué lors de la première réunion du groupe de travail, le 31 mai 2022.
4. Le CAR-SPAW a effectué une traduction de courtoisie (français-anglais) des annexes de la proposition.
5. À partir de 1^{er} août 2022, un groupe restreint de deux (2) experts a choisi de se concentrer sur l'examen de la proposition et a rempli un tableau d'évaluation.
6. La proposition et son projet de tableau d'évaluation ont été soumis pour examen aux autres experts du GT AP et une réunion de consolidation et de validation de l'évaluation a été organisée en ligne le 6 septembre 2022. Cette évaluation a été soutenue par la réalisation d'un tableau d'évaluation (voir annexe).
7. Les commentaires et les justifications de la France par l'OFB ont été envoyés le 20 septembre 2022.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

8. De manière générale, les experts reconnaissent le grand intérêt de la proposition d'inscription du parc naturel marin de la Martinique et soutiennent son inscription en tant que site SPAW.
9. Toutefois, les experts indiquent que la proposition mérite d'être développée/complétée sur les points suivants :
 - La proposition pourrait énoncer plus clairement l'objectif de la création du parc. La clarification de la relation entre les objectifs de conservation du parc de la Martinique et ceux des différentes aires marines protégées (AMP) qu'il accueille permettrait de mieux comprendre comment les objectifs de protection forts de ces AMP sont atteints et maintenus dans le temps.
 - La proposition contient plusieurs informations écologiques majeures et l'intérêt écologique du parc. Des détails écologiques supplémentaires seraient nécessaires pour justifier la rareté, le caractère naturel, la diversité, la connectivité et la résilience du parc afin qu'il joue un rôle important au sein du réseau d'aires classées SPAW.

I. EVALUATION PAR LES EXPERTS

Examen de la proposition de parc naturel marin de la Martinique pour son inscription au sein Protocole SPAW

Groupe de travail ad hoc sur les aires protégées du STAC SPAW

Réviseurs

Ana Maria Gonzalez Delgadillo, *Colombie, Ministère de l'environnement et du développement durable* ;
Lloyd Gardner, *Fondation pour la planification du développement, Inc.*

INTRODUCTION

10. Tout d'abord, nous tenons à remercier le gouvernement français pour sa soumission du parc naturel marin de la Martinique (PNMM) pour inclusion dans la liste SPAW et pour ses efforts renouvelés pour se conformer à la Convention de Carthagène – Protocole SPAW.
11. Nous tenons également à remercier les experts qui ont participé à l'évaluation de la proposition.
12. Le PNMM a été créé par le décret n° 2017-784 du 5 mai 2017 afin de répondre aux nombreux enjeux de la préservation du patrimoine naturel et culturel et des pratiques en mer.
13. Il est le plus récent et le 2nd plus grand des huit Parcs naturels marins gérés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (article L334-2), dont les objectifs sont de préserver le milieu marin, d'améliorer les connaissances et de contribuer au développement durable des activités maritimes. Une équipe de l'OFB met en œuvre les programmes d'actions annuels à travers des actions menées en interne ou en collaboration avec des partenaires locaux.
14. Son plan de gestion a fait l'objet d'une large consultation des acteurs locaux et d'une mobilisation importante de la part du conseil de gestion. Il a été voté par le Conseil de gestion le 24 février 2021 et adopté par l'OFB le 30 juin 2021. Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement présente les objectifs opérationnels prioritaires poursuivis pour les aires protégées et spécifiquement pour les Outre-mer.
15. Le territoire du PNMM couvre toutes les eaux sous juridiction de la Martinique, y compris sa zone économique exclusive (ZEE) qui représente une superficie de 48 900 km².
16. Le PNMM est composé d'une variété d'habitats (mangroves, herbiers marins, coraux, sables et habitats d'eau profonde, etc.) et abrite de nombreuses espèces marines très menacées dont 21 espèces de mammifères marins, 5 espèces de tortues marines, des élasmobranches, des espèces de coraux, plus de 300 espèces de poissons côtiers et de nombreux grands poissons pélagiques, 200 espèces d'algues, plus de 100 espèces d'éponges, de gorgones, de mollusques, de crustacés et d'échinodermes. Trente-cinq espèces d'oiseaux limicoles migrateurs et pélagiques sont également présentes dans les eaux

martiniquaises. Certaines espèces et habitats énumérés à l'article III-C font l'objet de mesures de gestion/rétablissement/protection plus importantes que d'autres.

17. Le parc abrite également plusieurs activités humaines maritimes qui jouent un rôle important dans les aspects socio-culturels de la Martinique. Les principales activités identifiées sont la pêche professionnelle, l'aquaculture, la pêche de loisir, le transport de marchandises, les croisières, les activités liées aux infrastructures portuaires, la plaisance, les manifestations nautiques, les excursions, le transport de passagers, les loisirs subaquatiques et les activités nautiques. Les impacts et les menaces affectant le parc ont été identifiés et sont traités dans le plan de gestion par des mesures d'utilisation durable des ressources. Des programmes de suivi et d'évaluation sont en place pour atteindre les objectifs du parc, notamment celui de bonne qualité de l'environnement.
18. En principe, l'aire proposée remplit les critères généraux des aires protégées de l'article 4 du Protocole SPAW et des lignes directrices générales du Programme des Nations unies pour l'environnement de la Caraïbe (PNUE-PEC) pour les sites classés SPAW. Les aspects écologiques et socio-économiques du PNMM sont bien couverts et illustrés par la proposition et les documents d'appui faisant partie du dossier.
19. Les aspects de protection, de planification et de gestion sont aussi généralement bien décrits par le dossier qui indique des éléments de stabilité, de maturité et d'opérationnalité du parc pour mettre en œuvre son cadre de gestion. Cependant, la finalité et les objectifs généraux du parc ne sont pas totalement clairs en ce qui concerne la conservation et la protection de la biodiversité et des habitats, contrairement à la gestion des activités humaines ayant des impacts évidents sur l'environnement marin.
20. Le dossier est conforme à la procédure de labélisation en ce qui concerne la liste des éléments et des documents à fournir.

REVUE CRITIQUE :

21. La demande de la Martinique d'inscrire le PNMM en tant qu'aire protégée au sein du Protocole SPAW est intéressante et beaucoup de travail et d'efforts ont été réalisés pour rédiger la proposition et fournir les informations justificatives. D'une manière générale, la proposition de classement du site en tant que site SPAW a de l'intérêt.
22. Les critères écologiques, culturels et socio-économiques sont pour la plupart conformes aux exigences/critères du processus d'inscription. Les informations contenues dans la demande montrent que le PNMM a une valeur écologique locale, mais il n'a pas été démontré que le site avait une valeur écologique exceptionnelle ou unique. La valeur écologique locale ne se traduit pas nécessairement par une valeur écologique régionale.
23. Les cadres juridiques et de gestion énumérés dans la proposition sont complets et montrent que le parc bénéficie d'un soutien fort du gouvernement français ainsi que d'un organisme de gestion disposant des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le cadre.
24. La proposition comporte une liste complète de paramètres et de mesures permettant d'évaluer la gestion des objectifs, ainsi qu'une liste des institutions partenaires du PNMM pour effectuer ces évaluations.

25. La proposition n'explique pas clairement comment les objectifs de conservation énumérés sont alignés sur une réserve naturelle ou un habitat spécifique, une réduction des menaces ou un processus écologique.

POINTS D'ACTION CLÉS

26. La proposition d'ajouter le parc naturel marin de la Martinique à la liste des aires protégées SPAW est globalement intéressante. Cependant, quelques aspects transversaux pourraient bénéficier d'informations supplémentaires pour étayer la demande :
- a) Rareté : le dossier manque généralement d'informations concernant l'endémisme des espèces, les habitats et les écosystèmes uniques justifiant la rareté des parcs sur ces aspects. Ce critère devrait être plus détaillé pour être pleinement satisfait.
 - b) Caractère naturel : En notant dans la demande le niveau relativement élevé de perturbation, il est recommandé au parc de chercher à mettre en place des mesures de protection plus fortes pour limiter les impacts des activités humaines.
 - c) Connectivité : Le dossier manque généralement d'informations concernant la connectivité écologique au sein de la zone couverte par le parc ainsi que la capacité à contribuer au maintien de l'intégrité écologique de la région des Caraïbes avec d'autres sites classés SPAW et aires protégées.
 - d) Résilience : Le dossier n'aborde pas suffisamment le potentiel de résilience du parc. La résilience est principalement envisagée du point de vue des écosystèmes mais rien n'est mentionné concernant la résilience des populations d'espèces contre les impacts directs et indirects des activités humaines.

CONCLUSION

27. En principe, l'aire proposée remplit les critères généraux d'aire protégée selon l'article 4 du Protocole SPAW et des lignes directrices générales du PNUE-PEC pour les sites classés SPAW. Cependant, comme détaillé ci-dessus, il manque des informations qui, si elles étaient complétées, pourraient contribuer à renforcer l'argumentation. De plus, le parc naturel marin de Martinique pourrait démontrer plusieurs efforts de gestion clés pour s'assurer qu'il répond aux critères généraux des sites classés SPAW.
28. La France pourrait renforcer sa proposition en répondant aux commentaires et aux questions des experts.

II. RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA FRANCE

Il semble que l'objectif principal de la création du PNMM ne soit pas tout à fait clair dans la demande. Les informations présentées suggèrent que l'objectif est la gestion générale de l'environnement et non la conservation ciblée (qui est l'objectif typique des aires marines protégées ou des parcs naturels marins). La demande n'indique pas, ou pas suffisamment, comment les objectifs de conservation énumérés sont alignés sur les questions de gestion d'une réserve naturelle spécifique ou d'un habitat

critique, de réduction des menaces ou de maintien des processus écologiques. Pouvez-vous clarifier ce point ?

29. Le statut de parc naturel marin (à l'instar du sanctuaire AGOA, autre AMP gérée par l'OFB et labellisée SPAW) vise à la conservation des espèces et repose sur une méthodologie spécifique : l'animation d'un conseil de gestion réunissant l'ensemble des acteurs; ce qui permet d'activer plusieurs leviers :

- Les leviers fondamentaux de la conservation des espèces (inventaires, suivi scientifique et mesures de protection), qui font partie des sciences "dures";
- Des leviers qui relèvent davantage des "sciences humaines et sociales" : mobilisation citoyenne, valorisation du patrimoine naturel et culturel, création de formations et développement des compétences, ancrage territorial ;
- Leviers plus liés au domaine économique : aide à la structuration des filières nautiques/maritimes pour qu'elles soient éco-compatibles avec les enjeux de biodiversité.

L'organisme de gestion du parc naturel marin de la Martinique est structuré de manière à fournir un soutien en matière d'infrastructure et de police. Le suivi de la qualité de l'environnement et les évaluations écologiques semblent être réalisés par d'autres organismes (annexe III). La demande ne semble pas aborder suffisamment la nature des accords de coopération pour la réalisation des suivis et évaluations (espèces, habitats, processus écologiques, etc.). Pourriez-vous donner des précisions sur ces accords de coopération dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion ?

30. L'OFB n'a pas été en mesure de fournir plus d'informations pour cette question car le dossier contient déjà tous les éléments en leur possession. L'OFB a invité les experts à se référer à la demande actuelle, en particulier les annexes, le plan de gestion ainsi que le rapport d'activité et le plan d'action.

Disposez-vous de références/documents complémentaires pour justifier les critères écologiques "Connectivité" (lien entre le PNMM avec les autres aires protégées du reste de la Martinique et les aires protégées de la Caraïbe, corridors écologiques existants) et "Résilience" (rôle du PNMM en termes de capacité de résilience des populations d'espèces et d'habitats marins à se remettre des perturbations dans un délai raisonnable ou de résistance naturelle aux menaces) ?

31. L'OFB n'a pas été en mesure de fournir plus d'informations pour cette question car le dossier contient déjà tous les éléments en leur possession. L'OFB a invité les experts à se référer à la demande actuelle, en particulier les annexes, le plan de gestion ainsi que le rapport d'activité et le plan d'action.

III. CONCLUSION

32. Les experts recommandent de soutenir pleinement la proposition de la France d'inclure le parc naturel marin de la Martinique dans la liste des sites SPAW.

Autres considérations :

33. Le chevauchement de la ZEE et de la limite du PNMM suggère que la valeur de conservation du PNMM n'est pas la raison première de la désignation du site. Cependant, le PNMM offre une occasion unique d'apprendre ce qui se passe lorsqu'un État place l'ensemble de sa zone côtière sous gestion active. Si cette dernière raison d'approuver la demande d'inscription est acceptée, les experts recommandent que le secrétariat de SPAW travaille en étroite collaboration avec la Martinique pour suivre le processus de développement, évaluer l'efficacité de la gestion, et évaluer la performance écologique du site.
34. Les experts suggèrent de poursuivre les discussions sur la révision du processus d'inscription des aires protégées afin de mettre davantage l'accent sur l'efficacité de la gestion, et moins sur une approche "inventaire" décrivant les ressources. Ils recommandent que toutes les nouvelles demandes soient accompagnées d'un plan de gestion et d'un rapport d'évaluation des performances à jour afin d'être prises en compte pour labélisation. Des possibilités de rationaliser le processus doivent être envisagées.
35. Les experts suggèrent également que le processus d'évaluation devrait se concentrer davantage sur les aspects liés au rôle que le site proposé peut jouer en tant qu'aire marine protégée modèle pour le reste de la région des Caraïbes, en étant intégré dans un réseau d'aires protégées classées SPAW. Cette remarque est à prendre en considération pour l'évaluation globale des sites nouvellement proposés pour être listés au sein du Protocole SPAW. Dans l'exercice de comparaison des sites entre eux, il est important d'avoir accès à un outil dans le cadre des lignes directrices du Protocole SPAW afin de pouvoir comparer les sites avec des buts et des objectifs clairement établis et des attentes.
36. Les experts soutiennent l'idée de mettre l'accent sur le développement des capacités des sites SPAW afin de répondre aux besoins d'efficacité de la gestion, par exemple par le biais du réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM).

Annexe :

Tableau d'évaluation de la proposition de la Martinique réalisé par les experts du groupe de travail sur les aires protégées et le CAR-SPAW.

Évaluation des critères de l'aire protégée : Parc naturel marin de la Martinique, France							
		Point focal / Responsable : Aude Brador, Directrice du Parc naturel marin de la Martinique					
		Date de soumission : 29 / 07 / 22					
Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques							
Articles - 10-12 Critères écologiques							
17 - 18	(a)	Représentativité	Caractéristiques physiographiques	oui	Mention faite mais l'information est très générale. Les informations présentées dans le dossier de demande font référence aux caractéristiques terrestres et non sous-marines.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques. Si les informations physiographiques sont contenues dans l'une des études mentionnées dans le dossier, ce rapport doit être cité dans la demande.	Critères généralement satisfaits mais avec des informations de base données dans la proposition et complétées par le plan de gestion. Les caractéristiques physiographiques, les espèces et les habitats sont couverts. Cependant, le dossier ne détaille pas assez les processus écologiques.
			Populations d'espèces	oui	Mention faite mais l'information est très générale.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères	

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
					Les espèces sont identifiées mais les données de population sont absentes du dossier de demande.	<p>écologiques, culturels et socio-économiques.</p> <p>Les références aux études suggèrent que les données sont disponibles dans d'autres publications. Le demandeur doit confirmer la disponibilité des données.</p>	
			Habitats et types d'écosystèmes	oui	Mention faite mais l'information est très générale.	<p>Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.</p> <p>La demande fait état de la perte d'habitats et de la présence d'une espèce invasive d'herbes marines. Étant donné les préoccupations relatives à la compétitivité de l'espèce envahissante, le demandeur devrait fournir davantage d'informations.</p>	
			Processus écologiques	non	Aucune information fournie dans le dossier de candidature.	Si les habitats se dégradent, il est important de savoir si les processus écologiques sont intacts ou si les habitats doivent être restaurés afin de maintenir les processus écologiques.	
	(b)	Valeur de conservation	Espèces / Sous-espèces / Populations de la flore et de la faune ; résidents permanents ; éviter de devenir menacés ou en voie d'extinction	oui	Mention faite mais l'information est très générale et minimale.	<p>Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.</p> <p>Le PNMM semble avoir été établi principalement pour coordonner la gestion de l'espace marin, et non pour sa valeur de conservation.</p>	Le critère est généralement satisfait dans la proposition et complété par le plan de gestion qui donne plus d'informations sur les espèces menacées et leurs habitats.

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
	(c)	Rareté (Conserve des espèces uniques ou rares)	Espèces (espèces rares, endémiques, menacées ou en voie d'extinction dont la répartition est limitée géographiquement)	oui mais limité	Aucune information dans la demande mais le plan de gestion fait référence au niveau d'endémisme en Martinique pour les espèces et est principalement illustré par les oiseaux marins Les espèces menacées sont identifiées mais la distribution géographique en Martinique n'est pas citée.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques. L'existence de plusieurs espèces menacées est un élément positif du parc.	Le dossier manque généralement d'informations concernant l'endémisme des espèces, les habitats et les écosystèmes uniques justifiant la rareté des parcs sur ces aspects. Ce critère devrait être plus détaillé pour être pleinement satisfait.
		Habitats (existant dans une zone limitée)	non	Information trop limitée pour être utile comme critère. Habitats notés, mais les emplacements spécifiques ne sont pas précisés dans le dossier de demande.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.		
		Écosystèmes (uniques ou rares)	non	Ces écosystèmes sont couramment rencontrés dans les Caraïbes. Aucune information n'a été présentée pour suggérer une quelconque caractéristique unique des systèmes liés.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.		
	(d)	Caractère naturel (Niveau de perturbation)	La zone a été, dans une large mesure, protégée des changements induits par l'homme ou n'a pas été soumise à ceux-ci. Relativement libre de toute perturbation biophysique causée par l'influence humaine.	non	Niveau élevé de perturbation noté dans la demande.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Ce critère n'est pas entièrement satisfait malgré les informations fournies sur les différentes activités humaines se déroulant dans le parc et les mesures visant à limiter leurs impacts

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
	(e)	Habitats critiques (contient des populations, des habitats ou des écosystèmes qui sont essentiels à la survie et/ou au rétablissement d'espèces en danger, menacées ou endémiques, ou d'espèces figurant dans le Protocole SPAW).	Populations d'espèces critiques	oui	Mention faite mais l'information est très générale. Espèces importantes répertoriées, mais les estimations des données de population sont manquantes.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Critères généralement satisfaits par la proposition avec les informations complémentaires du plan de gestion, notamment en ce qui concerne les habitats et les écosystèmes critiques. Des informations supplémentaires seraient nécessaires concernant la population des espèces critiques.
	Habitats critiques		oui	Il existe des réserves au sein du PNMM, mais les informations sont trop générales pour savoir quels sites sont des habitats critiques. Le plan de gestion fournit des détails sur les habitats critiques (récifs coralliens, mangrove, herbiers marins) et leur localisation (p 164 - 172) ainsi que sur les sites utilisés par les espèces critiques dans le plan de gestion pour les tortues (p 175-176, 191-192), les oiseaux de mer (p 178), pour les mammifères marins (p 191), les requins (p 192)	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.		
	Écosystèmes critiques		oui	Les informations sur le statut et la localisation manquent.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.		

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
	(f)	Diversité (Biologique, génétique..., avec un accent sur les espèces en danger, menacées, endémiques et/ou migratrices, et les espèces figurant dans les annexes du Protocole)	Variété d'espèces, de communautés	oui	Mention faite mais l'information est très générale. Les rapports générés par les études mentionnées dans la demande doivent être cités. Le plan de gestion fournit une liste détaillée des mammifères marins (p 173), des tortues de mer (p 175), des oiseaux de mer (p 178).	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Critères non entièrement satisfaits dans le dossier malgré les informations sur la diversité des espèces. Le dossier manque de détails sur la variété des écosystèmes et des paysages.
			Variété d'écosystèmes, de paysages	non	La section sur les caractéristiques physiques ne fournit pas d'informations sur les paysages terrestres ou marins.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	
	(g)	Connectivité (Cohérence)	La zone est adjacente ou écologiquement connectée à une autre aire protégée ou se trouve dans un corridor écologique ou biologique.	non	Le simple fait d'affirmer que la Martinique se trouve dans un hotspot de biodiversité ne suffit pas à prouver la connectivité.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques. Bien que cela ne soit pas suggéré par la demande, il pourrait être utile, dans le cas du PNMM, d'envisager la connectivité au sein de la zone couverte par le parc. Quelques informations fournies dans le plan de gestion sur les liens entre le	Critères non satisfaits Pas assez d'informations/documents justificatifs disponibles pour justifier la connectivité sous-régionale et régionale

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
						<p>Parc et la coopération régionale dans la Grande Caraïbe.</p> <p>Quelques informations mentionnées dans le plan de gestion sur le sanctuaire Agoa</p>	
			Capacité à contribuer au maintien de l'intégrité écologique de la région des Caraïbes.	non	Le fait que le site se trouve dans un point chaud de la biodiversité ne suffit pas, en soi, à établir le bien-fondé de la contribution du site à l'intégrité écologique régionale.	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	
	(h)	Résilience (composants biologiques : habitats, populations d'espèces)	Capacité à se remettre des perturbations dans un délai raisonnable ou résistance naturelle aux menaces.	oui	<p>La résilience est abordée dans le plan de gestion avec le soutien des services fournis par les écosystèmes marins et côtiers (par exemple, les mangroves) pour adapter le territoire au changement climatique et à ses impacts (érosion côtière, puits de carbone).</p> <p>Le dossier fait référence à la Stratégie nationale pour la mer et le littoral qui est mise en œuvre en Martinique ainsi qu'aux objectifs d'adaptation du territoire aux énergies décarbonées.</p> <p>Le dossier fait référence à des projets et initiatives concernant l'adaptation basée sur les écosystèmes et la restauration écologique dans les sites d'impacts pour illustrer les efforts faits vers la résilience des écosystèmes.</p>	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	<p>Critères partiellement satisfaits avec les exemples donnés sur les avantages des services écosystémiques contre le changement climatique.</p> <p>Il faut plus de détails sur la résilience des populations d'espèces</p>

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
Articles 10-12 - Critères culturels et socio-économiques							
	(a)	Productivité	Conserve / maintient / restaure les processus naturels qui contribuent à accroître l'abondance des ressources naturelles utilisées par l'homme et, par conséquent, à contribuer au développement durable régional.	oui	Mention faite mais l'information est très générale. Le dossier et les annexes incluent des objectifs de maintien des flux de ressources, mais les stratégies correspondantes ne sont pas identifiées. Le concept à appliquer est "l'exploitation rationnelle" des ressources vivantes et non vivantes (page 11 du dossier).	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Critères généralement satisfaits dans la proposition et le plan de gestion présentant la stratégie de gestion durable des ressources locales
	(b)	Culturel et utilisation traditionnelle	Conserve / maintient / restaure la productivité et l'intégrité biologique des ressources naturelles qui permettent des activités traditionnelles ou culturelles durables (par exemple, les communautés autochtones).	oui	Pas assez d'informations pour distinguer les utilisations culturelles/traditionnelles de toutes les utilisations actuelles (y compris celles spécifiques au secteur du tourisme). Informations principalement sur les épaves historiques de la Martinique et les types de bateaux développés par les Amérindiens et les colons européens, qui sont bien documentés. Plus d'informations disponibles sur les aspects culturels et la pêche traditionnelle dans le plan de gestion (p 74-76 et 87).	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Critères généralement satisfaits dans la proposition et le plan de gestion
	(c)	Avantages socio-économiques	Conserve / maintient / restaure la productivité et l'intégrité biologique des ressources naturelles qui procurent des avantages	oui	Mention faite mais l'information est très générale. Plus d'informations sur les bénéfices socio-économiques de la pêche traditionnelle, les différentes techniques utilisées (p87-91) et les	Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vC A_OFB peuvent aider à compléter ou à développer les informations contenues dans l'aperçu, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.	Critères généralement satisfaits dans la proposition et le plan de gestion même si des informations générales

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
			économiques ou sociaux aux groupes d'utilisateurs (par exemple, les pêcheurs, les communautés locales) ou aux secteurs économiques (par exemple, le tourisme).		activités associées (pêche et aquaculture, algues) + consommation (p93-96)		
C. Mesures de protection, de planification et de gestion							
3 - 4 - 5 - 6	13	Cadre juridique,	Garantir sa protection effective à long terme, conformément à la législation nationale de la partie et au droit international, et en accord avec le Protocole SPAW.	oui Le parc naturel marin de Martinique a été créé par le décret n° 2017-784 du 5 mai 2017. L'outil " Parc naturel marin " a été créé en 2007 dans le Code de l'environnement, qui décrit son organisation et son fonctionnement. Les parcs naturels marins sont des aires marines protégées au titre de l'article L334-1 du code de l'environnement. Certaines espèces et certains habitats énumérés à l'article III-C font l'objet d'une attention plus soutenue de la part de la Commission. de gestion / régénération /	Le territoire du parc naturel marin couvre l'ensemble des eaux relevant de la juridiction de la Martinique, d'une superficie de 48 900 km². Cela en fait le 2ème plus grand parc naturel marin de la région. Protections ministérielles et locales : - Arrêté ministériel réglementant l'approche des cétacés dans les eaux sous juridiction française aux Antilles (15 mars 2017) - Arrêté ministériel fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national, et les modalités de protection (10 mai 2019) - Arrêté ministériel fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin, et les modalités de protection (25 avril 2017) - Arrêté ministériel fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de protection (14 octobre 2005). Les tortues marines font l'objet d'un plan national d'actions pour les Antilles françaises (en cours de validation pour la période 2020-2030). - Arrêté	Informations détaillées dans la proposition et les documents d'appui, y compris le plan de gestion	Critères satisfaits. Il existe un cadre juridique complet, mais des clarifications sont nécessaires pour mieux comprendre la finalité et les objectifs généraux de l'initiative.

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
				<p>protection que d'autres.</p> <p>Le cadre juridique est clair</p>	<p>préfectoral réglementant la pêche maritime professionnelle en Martinique (25 avril 2019) - Arrêté préfectoral réglementant la pêche maritime de loisir en Martinique (8 avril 2019).</p> <p>Cependant, l'objectif de la déclaration du PNMM n'est pas clair dans le dossier de candidature. Les informations présentées suggèrent que la gestion environnementale générale est l'objectif, et non la conservation ciblée (qui est l'objectif typique des AMP ou des parcs naturels marins).</p>		
6	14 (a)	Cadre de gestion	Présence d'un cadre de gestion adopté par la partie	<p>oui</p> <p>Les objectifs du plan de gestion 2021-2026 adopté en février 2021 sont organisés en 9 préoccupations, 20 buts et pas moins de 140 niveaux d'exigence.</p>	<p>Le plan comporte 7 chapitres et deux annexes.</p> <p>chapitre 1: parc naturel marin de Martinique</p> <p>chapitre 2 : le "mer-ritoire" : territoire martiniquais, maritime par essence</p> <p>chapitre 3 : stratégie pour le développement durable</p> <p>chapitre 4 : accompagner le changement et regarder vers la mer</p> <p>chapitre 5 : faire de la mer une ressource de grande valeur</p> <p>chapitre 6 : respect de notre environnement marin et des écosystèmes marins</p> <p>chapitre 7 : carte des vocations</p>	<p>Le cadre de gestion adopté par la partie est pleinement pris en compte dans la proposition et le plan de gestion en termes d'objectifs et de niveaux d'exigences</p>	<p>Les critères sont en grande partie satisfaits, notamment en ce qui concerne l'adoption par la partie, l'existence d'un organe de gestion opérationnel disposant de moyens pour mettre en œuvre le cadre. Le cadre de gestion semble bien intégré dans le cadre plus large de la planification française et les objectifs de gestion sont clairement énoncés et sont en relation avec les informations générales sur les connaissances locales (traditionnelles et scientifiques).</p> <p>Il serait bon de préciser comment les objectifs de conservation énumérés sont alignés sur une réserve naturelle ou un habitat spécifique, la réduction des menaces ou un processus écologique.</p>

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
					<p>Le fait que le PNMM couvre la ZEE (page 13 - valeur de conservation) et la taille relativement petite des réserves naturelles suggèrent que le but premier du PNMM n'est pas la conservation.</p> <p>Si ce qui précède est vrai, la stratégie de gestion reflétera une concentration sur les avantages sociaux et économiques. Cette possibilité est soulignée par l'adoption d'une stratégie de conformité qui "est basée sur une forte mobilisation de la population martiniquaise et de toutes les parties prenantes" (page 19 - dernier paragraphe), la population même dont les actions dégradent l'environnement marin.</p>		
	14 (b)		Présence d'un organe de gestion ayant l'autorité et les moyens de mettre en œuvre le cadre.	oui	<p>Les agents du parc sont des fonctionnaires, des employés publics ou des agents contractuels.</p> <p>les postes dits "permanents" peuvent être assurés par des agents avec des contrats temporaires autorisés par divers mécanismes : contrats d'assistance l'emploi, l'apprentissage, le service civique volontaire, etc. des financements externes peuvent également compléter le budget du parc permettre l'embauche d'agents dans le cadre de projets financés par ces fonds externes (fonds structurels européens en particulier).</p> <p>Au moment de la rédaction de cet article, la taille prévue de l'équipe du Parc en Martinique, en 2023, est de 14 agents permanents.</p>	<p>Le parc bénéficie d'un organe de gestion bien structuré et reconnu, disposant de ressources humaines et d'installations et d'équipements pour mettre en œuvre le cadre (voir rapport d'activités p 9, programme d'actions p 3).</p> <p>Les sources de financement permettent le recrutement de personnel opérationnel. Présence d'un conseil d'administration pour décider et piloter la gestion du parc.</p>	

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
					<p>Les installations du parc sont organisées autour de deux pôles, l'un au cœur de Fort de France dans le quartier de Texaco, et un dans la commune de Trois îlets. Et le Conseil de gestion du parc naturel marin de la Martinique</p> <p>La composition du conseil d'administration du parc naturel marin de la Martinique est fixée par son décret de création. Elle est donc composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 représentants des services de l'État et de ses établissements publics - 14 représentants des autorités locales et de leurs groupes - 1 représentant du Parc Naturel de la Martinique - 15 représentants d'organisations qui représentent les professionnels de la mer - 5 représentants d'organisations locales d'usagers de la mer - 5 représentants d'associations de protection de l'environnement - 6 personnalités qualifiées <p>À l'exception des membres du collège des représentants de l'État, les représentants sont nommés par arrêté du préfet de la Martinique sur proposition de ses organes représentatifs pour une période de 5 ans.</p> <p>L'organe de gestion peut mettre en œuvre le cadre, mais ce dernier peut-il atteindre les objectifs ?</p> <p>L'organisme est structuré de manière à fournir un soutien aux infrastructures et à assurer le maintien de l'ordre. La surveillance de la qualité de l'environnement et les évaluations écologiques seront</p>		

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
					<p>effectuées par d'autres organisations. Le dossier de candidature ne traite pas de la nature des accords de coopération. Ces arrangements devraient être élaborés dans le plan de gestion.</p>		
5.2	14 (c)		<p>Clairement identifié : Objectifs de conservation / Documentation / Lignes directrices de gestion + Cadre de gestion mis en œuvre par des actions conformes.</p>	oui	<p>1° Contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel, notamment les embouchures de rivières, les mangroves, les herbiers et les récifs, de sa biodiversité et de sa fonctionnalité, et du patrimoine culturel maritime ; 2° Sensibiliser le plus grand nombre et le plus tôt possible à la spécificité et à la préservation de l'espace maritime martiniquais, et partager ces initiatives dans la Caraïbe ; 3° Proposer la protection, la restauration et la valorisation des espèces et des milieux marins, tels que les coraux et les fonds de baie, et coordonner leur gestion ; 4° Soutenir la petite pêche côtière et l'aquaculture ; 5° Compte tenu du lien fort terre-mer, soutenir une gestion innovante et participative dans les projets d'aménagement visant à concilier les différents usages, à améliorer la qualité des eaux et à intégrer les services rendus par les écosystèmes marins ; 6° Engager le tourisme, les sports, les loisirs nautiques et les ports et mouillages dans des pratiques responsables en formant les acteurs concernés et en mettant en place des aménagements adaptés ; 7° Contribuer à la planification des usages, à la prévention des conflits et à l'efficacité de la police du milieu marin.</p> <p>La liste des objectifs peut être appliquée à tout site ou activité.</p>	<p>Les objectifs du parc sont clairement énoncés, notamment l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, la sensibilisation à la préservation de l'espace maritime, le plaidoyer pour la protection et la restauration des espèces et des écosystèmes marins, le soutien à l'utilisation culturelle/traditionnelle locale des ressources (pêche et aquaculture), l'encouragement de l'engagement des parties prenantes dans les processus de gestion durable (communautés locales, industrie du tourisme, etc.).</p> <p>Le plan de gestion souligne la forte dépendance à l'égard de l'engagement des personnes (population martiniquaise et parties prenantes). Cependant, le dossier de candidature n'indique pas comment les objectifs de conservation énumérés sont alignés sur une réserve naturelle ou un habitat spécifique, une réduction des menaces ou un processus écologique.</p>	

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
	14 (d)		Cadre de gestion intégrée dans un cadre de planification plus large du Partie	oui	Plus implicite que déclaré. La corrélation entre le PNMM et la ZEE implique un objectif économique plus large que ce qui est indiqué dans le dossier. Le plan de gestion présente l'existence de différentes mesures de gestion au niveau local qui ont un certain niveau d'intégration avec le cadre de planification national plus large, ainsi qu'avec les réglementations internationales (réserve Man of Biosphere de l'Unesco et Ramsar).	La gestion intégrée est bien couverte dans la proposition et les documents d'appui.	
	14 (e)		Planification, gestion et application fondées sur des connaissances scientifiques, traditionnelles, techniques et axées sur la gestion + Mise en œuvre de programmes d'amélioration des connaissances	oui	Les informations présentées sont trop générales pour déterminer si les actions sont fondées sur des connaissances scientifiques ou des accords basés sur l'apport des parties prenantes.		
6.2(c)	15	Évaluation	Cadre comprenant des indicateurs de réussite de la gestion	oui	Les informations contenues dans le dossier sont insuffisantes pour déterminer l'utilité des indicateurs, notamment dans le contexte de mes commentaires précédents sur l'influence probable des considérations économiques dans la délimitation des limites du site et la structure de l'organisme de gestion.	La proposition et son annexe 3 fournissent un inventaire du programme de suivi avec une liste d'indicateurs pour mettre en œuvre et évaluer le cadre de gestion.	Critères couverts par le dossier car il existe un inventaire de la surveillance
7	16	Parties prenantes	Promotion de la coopération en démontrant que la partie est d'accord avec la participation de l'aire répertoriée	oui	Les parties prenantes locales ont été largement consultées lors de la création du parc et de la rédaction du plan de gestion, ainsi que dans le processus décisionnel. En ce qui concerne les aspects de gouvernance, il y a également une		Critères satisfaits de la proposition et des documents d'appui Les parties prenantes locales sont fortement impliquées dans

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
			au programme de coopération.		bonne représentation des différents types d'acteurs locaux au sein du conseil d'administration du parc.		les différentes étapes de l'existence du parc.
	17		Implication des parties prenantes et des communautés locales : procédures inclusives / participatives + Mesures institutionnelles renforçant la participation des parties et communautés locales	oui	idem ci-dessus		
5.2	(a)	Mécanismes de mise en œuvre	Le cadre de gestion prévoit les mesures visées à l'article 5.2 de la SPAW.	Partiellement	Dispositions non couvertes : a, b, c, f, h, k		
	(b)		Le cadre de gestion prévoit des programmes de sensibilisation et d'éducation pour le grand public, les utilisateurs et les décideurs, et intègre leur participation à la planification et à la gestion, le cas échéant.	oui		Sous-critères bien couverts dans le dossier	
(c)	Programme de recherche / surveillance pour évaluer l'efficacité des objectifs de conservation. Utilisation d'indicateurs appropriés pour évaluer l'impact des mesures de conservation sur les espèces / habitats /		non	La surveillance et l'évaluation des espèces, des habitats et des processus écologiques seront laissées à d'autres institutions. Mesures en place (programmes de surveillance) pour protéger et conserver les tortues marines, les mammifères marins, les oiseaux marins, les poissons, les communautés benthiques, d'autres paramètres (hydrodynamismes, déchets marins, efficacité de la		Le plan de gestion devrait fournir plus d'informations sur les accords de collaboration.	

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
			processus écologiques au sein de l'AP et avec les communautés locales.		sensibilisation) p 33 de la proposition et Divers systèmes en place pour mettre en œuvre le plan de gestion p 33-36 Reconnaissance du fait que le soutien et l'interaction avec d'autres aires protégées SPAW seront bénéfiques pour une plus grande efficacité et une plus grande cohérence. Le programme d'action 2022, fournit des informations sur les différentes activités mises en œuvre par le parc pour appliquer le plan de gestion et atteindre les objectifs (écologiques, socio, éducation, sensibilisation, etc.), le suivi (menaces environnementales comme le sargasses, les déchets marins)		
	18	Efficacité de la gestion	Démonstration d'un cadre de gestion approprié aux objectifs biophysiques et socio-économiques que la partie a établis pour cette zone.	non			Critères non entièrement satisfaits
D. Procédure d'inscription							
7.3	19	Inventaire	Inventaire des aires protégées sous la juridiction de la partie qui peuvent être incluses dans la liste des aires protégées SPAW.	oui	Le Protocole SPAW peut prévoir la préparation d'un inventaire, mais les lignes directrices pour l'inscription sur la liste n'incluent pas une telle exigence pour l'inscription. La liste des zones est fournie dans le plan de gestion (p31-33).		

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
19.2		Documentation (comprend les annexes énumérées ci-dessous)	Informations provenant de l'article 19(2) de la SPAW précisant les limites avec des cartes à l'appui.	oui		satisfait	Critères satisfaits car le dossier comprend la plupart des documents.
	20		"Format annoté pour les rapports de présentation des aires dont l'inclusion dans la liste des aires SPAW est proposée" (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4Rev,1) achevé.	oui		satisfait	
			Présentation détaillée des critères pour lesquels le site est présenté en se référant à la section B	oui		satisfait	
	21		Résumé du dossier de la proposition fournie par la Partie pour l'évaluation des documents	non		non inclus	
	23	Accord	Accord de la partie concernée	oui		satisfait	Critères satisfaits
	3.7 (à partir du format annoté)	Annexes demandées	Copies de textes juridiques	oui	Copie du document légal pour la création du Parc disponible dans le plan de gestion (p 220 - 2021)	satisfait	Critères principalement satisfaits

Articles SPAW	Articles sur les critères	Critères	Description des critères	Présence de l'information dans la proposition	Détails des informations	Avis d'experts	Validation des critères
			Copies des documents de planification et de gestion	Oui		satisfait	
			Cartes, le cas échéant : limites administratives, zonage, régime foncier, utilisation des terres et répartition des habitats et des espèces, fichiers de forme SIG, etc.	oui	Cartes disponibles dans la proposition et le plan de gestion	satisfait	
			Inventaires existants des espèces de la flore et de la faune (avec les noms latins)	oui	Il n'existe pas d'inventaire exhaustif des espèces de faune et de flore mais le plan de gestion comprend une liste d'espèces pour les tortues (p 175-176, 191-192), les oiseaux de mer (p 178), les mammifères marins (p 191) et les requins (p 192).	partiellement satisfait	
			Liste des principales publications et copies des principales publications concernant le site, et toute information pertinente disponible	oui	Liste détaillée des publications disponibles dans le plan de gestion (p 216 - 218)	satisfait	
			Copies de photos, diapositives, vidéos ou autres matériels visuels.	oui		satisfait	

<p>Évaluation globale par les experts de la proposition (compléter l'une des options suivantes)</p>	<p>La proposition est approuvée (expliquer les raisons)</p>	
	<p>Certains éléments doivent encore être traités afin de répondre à tous les critères et d'approuver la proposition (énumérez vos commentaires et les éléments manquants).</p>	<p>En tenant compte du format annoté " OVERVIEW REPORT FOR INCLUSION ON THE SPAW LIST OF THE MARINE NATURE PARK OF MARTINIQUE", nous avons pu compléter la grille d'évaluation de la proposition du Parc National Marin de Martinique</p> <p>- Le travail effectué par la République française est très importante. Nous les félicitons.</p> <p>- Toutes les informations contenues dans le document 210608_Plan_de_gestion_PNMM_vCA_OFB, peuvent aider à compléter ou élargir les informations contenues dans le format annoté, en particulier celles relatives aux critères B. Critères écologiques, culturels et socio-économiques.</p> <p>La plupart des commentaires sont basés uniquement sur les informations incluses dans la proposition (avec les annexes) en Anglais. Les informations contenues dans la demande montrent que le PNMM a une valeur écologique locale, mais il n'a pas été démontré que le site avait une valeur écologique exceptionnelle ou unique. La valeur écologique locale ne se traduit pas nécessairement par une valeur écologique régionale. Nous pensons qu'un tel argument pourrait être avancé et que le demandeur devrait avoir la possibilité de fournir des informations supplémentaires pour satisfaire aux critères d'inscription sur la liste SPAW.</p> <p>Selon nous, le chevauchement de la ZEE et de la limite du PNMM sous-entendent que la valeur de conservation du PNMM n'est pas la raison première de la désignation du site. Cependant, le PNMM offre une occasion unique d'apprendre ce qui se passe lorsqu'un État place l'ensemble de sa zone côtière sous gestion active.</p> <p>Si ce dernier motif d'approbation de la demande d'inscription est retenu, le secrétariat SPAW devra nécessairement travailler en étroite collaboration avec la Martinique pour suivre le processus de développement, évaluer l'efficacité de la gestion et les performances écologiques du site.</p>
	<p>La proposition est rejetée (expliquer les raisons)</p>	